

ASCE 79  
Rapport des commissaires aux comptes  
Sylvie Sauzeau – Franck Groneau  
Assemblée Générale 2020

rapport de l'exercice 2019  
du 1er janvier au 31 décembre

En application des statuts de l'ASCE des Deux-sèvres, Sylvie Sauzeau et Franck Groneau vérificateurs aux comptes ont procédé à la vérification des pièces de comptabilité relative à la gestion 2019 présentés par la présidente Corinne Rossard.

Les pièces suivantes ont été mises à disposition par voie électronique le 2020 :

- le grand journal, la balance ;
- le journal de banque;
- l'ensemble des pièces justificatives (*classeur papier*);
- l'ensemble des relevés de comptes courant et des livrets (*dans le classeur papier*).
- les tableaux d'amortissements

L'ensemble tenu dans un grand classeur, ou transmis par procédure dématérialisée.

Nous avons vérifié la cohérence entre :

- cohérence entre le solde des comptes d'amortissements des immobilisations (comptes 28140000 + 28150000 + 28183000+28184000) établi à 63 194,23 € et la valeur amortie apparaissant au journal des amortissements au 31/12/2019, et ce pour les constructions (56562,29 €), petits matériels (3 099,73€) et matériels de bureau et informatiques (538,90 €) ainsi que la cohérence de l'annuité de l'amortissement (2 839,69 €).
- cohérence entre le solde du compte banque (compte 51200000) le solde apparaissant au journal banque. (valeur de 4 930,79 €)
- rapprochements entre le solde du compte banque (compte 51200000) et le solde annoncé sur le compte courant (Crédit Agricole) (valeur justifiée du solde à 5218,91 €).
- sondage sur la justification des pièces.

L'exercice 2019 se conclue par une perte de 4304,36 €

L'ensemble des écritures est justifié, et les comptes sont sincères, en conséquence de quoi nous pouvons donner quitus à la trésorière.

Niort le 25 Novembre 2020

Sylvie Sauzeau



Franck Groneau

